

*Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée  
Fédération Nationale de l'Action Sociale*

# STOP À L'AUSTÉRITÉ OUI À L'AUGMENTATION DES SALAIRES, À LA PRÉVENTION ET À LA SANTÉ

Pour FO : Murat BERBEROGLU, Christelle PEYRE, Michel POULET

Ordre du jour de la CMP du 20 novembre 2025

1. Approbation du PV de la Commission mixte paritaire du 4 novembre 2025.
2. Négociation CCUE :
  - o Santé au travail (Organisme paritaire de prévention ; Protection sociale complémentaire ;
  - o Mise en place d'une Commission paritaire spéciale ;
  - o Statut des administrateurs de l'association OETH).
  - o Classification et rémunération, durée et temps de travail.
3. Cotisations retraite et répartition.
4. Dispositif de reconversion professionnelle en déclinaison de la loi du 24 octobre 2025 portant transposition des accords nationaux interprofessionnels en faveur de l'emploi des salariés expérimentés et relatif à l'évolution du dialogue social.
5. Politique salariale.
6. Accord Mise à Disposition
7. Calendrier 2026 de la CPPNI dans sa configuration d'observatoire de la négociation collective.
8. Questions diverses.

## 1. Approbation du PV de la Commission mixte paritaire du 4 novembre 2025.

Le PV est approuvé avec les modifications proposées.

## 2. Négociation CCUE

- o **Santé au travail** (Organisme paritaire de prévention – OPP ; Protection sociale complémentaire ; Commission paritaire spéciale ; Statut des administrateurs de l'association OETH).

**Déclaration FO sur l'OPP**  
**OUI à la sauvegarde de la mission handicap**  
**OUI à la prévention et la santé au travail**

Porté par l'association paritaire OETH (Objectif Emploi des Personnes Handicapées) créée en 1991 et soutenue par la FNAS FO et l'UNSSP FO dès 1992, l'accord handicap de Branche arrive à son terme le 31 décembre 2025.

35 ans au service du secteur de la BASSMS, 35 ans de pratique et d'innovation sur la prise en charge globale des salariés en situation de handicap.

Pour notre secteur c'est une réelle plus-value !

FORCE OUVRIÈRE s'est battue ces derniers mois et a œuvré pour le maintien d'une mission handicap dans le cadre d'une convention avec l'AGEFIPH.

Victoire presque atteinte. Cette convention OETH/AGEFIPH devrait obtenir une signature d'ici la fin de l'année et pour une durée de 3 ans (2026-2028).

Nous sommes plus que satisfaits de cette nouvelle.

Si la convention n'est pas pérenne car à durée déterminée, elle préserve pour un temps les emplois des salariés de l'association OETH et lui permet de continuer, en partie, sa mission handicap, en attendant la création d'un Organisme Paritaire de Prévention (OPP) pour lequel FORCE OUVRIÈRE a voté pour sa préfiguration en mars 2025 et qui est en cours de négociation.

L'OPP permettrait non seulement de proposer une offre plus large de la prise en charge des salariés pour leur santé au travail, mais aussi de sauvegarder les emplois de l'association et d'en créer de nouveaux. Une offre globale allant de la prévention primaire à la gestion des risques d'inaptitude. Tout l'intérêt du dispositif se retrouve dans ses missions avec une mise en œuvre future par les salariés d'OETH.

FORCE OUVRIERE a fait des propositions complémentaires à l'accord initial, afin de garantir un accord de haut-niveau, mais AXESS est sans réponse et tergiverse.

Pour que cet OPP devienne au final un projet ambitieux, il faut mettre les moyens. Or AXESS ne propose rien de sérieux en ce sens. C'est inadmissible quand on connaît les enjeux et les délais impartis dans cette négociation.

Nous n'acceptons pas cette situation et nous tenons ainsi à le rappeler haut et fort ! Comme nous le faisons pour notre part, nous demandons à AXESS de montrer qu'enfin et loyalement les employeurs prennent la mesure de l'urgence de la situation et prouvent rapidement leur volonté de vouloir aboutir à la signature majoritaire, voire unanime, d'un accord.

FORCE OUVRIERE est pour la négociation d'un accord ambitieux, seule garantie du maintien des emplois, que l'accord avec l'AGEPHIP perdure dans le temps, et que les pouvoirs publics valident la création d'un OPP au service de tous les salariés du secteur.

Le temps presse.

Pas de demi-mesures pour la santé des salariés.

**Des moyens sans conditions pour l'ensemble des salariés !**

AXESS présente son projet d'accord, intégrant plusieurs propositions des organisations syndicales. Malheureusement, ces ajouts restent marginaux.

Toutefois, AXESS ne formule toujours aucune proposition concernant le taux de contribution. Les organisations syndicales proposent malgré tout de nouveaux amendements, tout en regrettant vivement l'absence de position d'AXESS sur cet élément central.

**Commentaire FO : AXESS cherche à placer les organisations syndicales devant le fait accompli et finira très probablement par présenter un taux « au ras des pâquerettes ». Une stratégie parfaitement assumée...**

- **Commission paritaire spéciale**

FO, SUD et CGT s'y opposent fermement. Seule la CFDT y est favorable. Pour FO, la situation n'a pas changé : il s'agirait là d'une pierre supplémentaire à l'édification d'une CCUE dont nous ne voulons toujours pas. Pour les organisations syndicales souhaitant poursuivre la négociation de cette CCUE, cette question devrait être traitée dans le cadre des blocs « rémunérations et classifications » de la CCUE. Elles rappellent par ailleurs que la question du maintien de salaire aurait dû être intégrée à ces discussions.

Cette position, bien que différente de celle de FO aboutit aussi à un refus de la création de cette CPS. Une opposition majoritaire est ainsi constituée.

- **Statut des administrateurs de l'association OETH**

L'intégration des référents handicap et des coordinateurs régionaux dans le dispositif proposé semble la solution partagée majoritairement.

- **Classification et rémunération, durée et temps de travail.**

AXESS rappelle que cette partie de la négociation est en suspens et refuse, malgré les demandes insistantes, de communiquer le moindre élément de chiffre concernant leur projet CCUE.

### **3. Cotisations retraite et répartition.**

SUD reproche à AXESS une mauvaise compréhension de la question.

### **4. Dispositif de reconversion professionnelle en déclinaison de la loi du 24 octobre 2025 portant transposition des accords nationaux interprofessionnels en faveur de l'emploi des salariés expérimentés et relatif à l'évolution du dialogue social.**

AXESS annonce la **fin du dispositif Pro-A au 31 décembre 2025**, alors que cette branche est historiquement l'un des principaux utilisateurs de cette modalité de formation (avec 51 millions d'euros qui y sont consacrés).

Ce nouveau dispositif (Reconversion professionnelle), sera désormais piloté en interne par l'entreprise mais encadré par la branche. Selon AXESS, la durée maximale de reconversion est fixée à 450 heures, un volume clairement insuffisant pour des métiers qualifiés comme ceux d'éducateur spécialisé ou d'infirmier.

AXESS souligne plusieurs difficultés : l'incertitude sur la prise en charge des reconversions externes lorsque l'OPCO change, l'absence actuelle de liste de certifications éligibles, qui incombera à la branche, et les fortes baisses de financements annoncées par l'OPCO Santé — jusqu'à dix fois moins que précédemment.

FO indique qu'il faudra désormais attendre la publication des décrets d'application. FO dénonce l'austérité organisée par le gouvernement et réaffirme ses revendications en matière de formation, en particulier la nécessité d'un financement réel des formations diplômantes et de l'inscription de ces diplômes dans les conventions collectives.

### **5. Politique salariale.**

FO rappelle l'urgence de la situation et la nécessité d'ouvrir des négociations et d'augmenter les salaires dans les conventions collectives existantes.

## **6. Accord Mises À Disposition**

FNAS FO rappelle sa demande d'augmenter les moyens et donc le nombre des mises à dispositions syndicales.

## **7. Calendrier 2026 de la CPPNI dans sa configuration d'observatoire de la négociation collective.**

AXESS propose d'aligner ces réunions sur les dates des CMP prévues en 2026.

Les organisations syndicales proposent des dates pour 2025 et 2026. Finalement, les réunions en présentiel du 2 avril et 15 octobre 2026 sont retenues.

## **8. Questions diverses**

Le devis estimatif fourni par l'OPCO pour le site internet de la CPNE-FP est évoqué.

AXESS indique que plusieurs devis sont demandés compte tenu des coûts extrêmement élevés.